



travailler à domicile enceinte

Par **mercidemaid**, le **23/04/2012 à 18:33**

Bonjour,

Je suis actuellement agent de téléprospection en c.d.i. Je suis enceinte de 4 mois et étant souvent en arrêt maladie, j'ai pensé à une solution, travailler de chez moi tout en restant salariée. J'en ai parlé à mon patron qui est d'accord sur le principe, il va en parler à son comptable de façon à ce que l'on fasse tout cela en règle. Merci aux personnes qui connaissent la marche à suivre, ça me permettrait d'avoir un avis extérieur.

Par **P.M.**, le **23/04/2012 à 19:22**

Bonjour,

L'employeur devrait vous proposer de conclure un avenant éventuellement temporaire qui réponde aux dispositions du télétravail...

Par **mercidemaid**, le **23/04/2012 à 19:25**

merci pour votre réponse, le principal est que je garde ma rémunération complète, quelles mentions doivent figurer dans l'avenant ?

Par **P.M.**, le **23/04/2012 à 19:36**

Vous trouverez sur le net des dossiers sur le télétravail avec l'aide de votre moteur de recherches...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...